

Compte rendu du conseil d'école
Ecole de Lagarde-Enval
Circonscription Tulle sud Dordogne
Année scolaire 2020/2021

Réunion du **mardi 8 décembre 2020**

Sous la présidence de Mme Sallas Marion

Lieu du conseil : salle du conseil municipal

Secrétaires de séance : Mme Planche / Mme Michaud

Séance débutée à 18h04

Membres:

Enseignants: Mme Dessus Dominique, Mme Laporte, Mme Planche Elodie, Mme Dumond Marine, et Mme Sallas Marion.

Mairie: M Ringenbach Daniel (Maire), et Mme Baratte Fialip Martine

Parents d'élèves élus, titulaires : Mme Guionie, Mme Albert, Mme Michaud, M. Brigoulet

Excusés : IEN : Monsieur Eric Sauvezie

DDEN: Mme Vidal Dominique

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rôle et fonctionnement du conseil d'école
- Résultats des élections de parents d'élèves
 - Règlement intérieur
- Répartition des effectifs pour l'année scolaire 2020 / 2021 et organisation pédagogique
 - Projets de l'école
- Remerciements et demandes auprès de la marie
 - Questions et remarques diverses

1. Rôle et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles, DDEN
- de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription qui assiste de droit aux réunions.

Fonctionnement

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.
- Il se réunit au moins une fois par trimestre
- Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves (blog).

Attributions

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Rôle du DDEN :

- Tout d'abord lors d'une visite dans l'école, en présence de la directrice et des représentants de la mairie, les notions telles que l'hygiène des locaux, la sécurité, l'équipement des classes, le mobilier... sont abordés.
- Enfin, en tant que coordonnateur et médiateur, le rôle du DDEN est de défendre la laïcité.

Le directeur peut inviter toute personne extérieure susceptible d'éclairer un des points de l'ordre du jour mais ne sera invité qu'à titre consultatif.

Les membres du conseil, ainsi que les personnes y assistant en tant que parents d'élèves titulaires ou suppléants sont liés par une obligation de réserve absolue quant aux points évoqués et mettant nommément en cause un élève, une famille ou toute autre personne.

2. Résultats des élections de parents d'élèves

Le scrutin a eu lieu le vendredi 9 octobre 2020 .

Le bureau ce jour était composé de Mme Guionie, Mme Millot, Mme Dessus et Mme Sallas.

Une seule liste avait été constituée.

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nombre d'électeurs inscrits : 110

Nombre de votants : 83

Votes blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 78

Taux de participation : 75,45%

Liste des parents élus :

Parents d'élèves élus titulaires :

**GUIONIE Sandrine
ALBERT Candice
MICHAUD Aline
BRIGOULET Pascal**

Parents d'élèves élus suppléants :

**IMMASSI Amina
MILLOT Carole
VIEILLEFOND Audrey
FASTRÉ Julie**

Félicitations et merci aux parents d'élèves élus.

3. Règlement intérieur

A / Renouvellement du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été revu suite à la mise à jour du Règlement **Type** Départemental.

Les points qui ont subi des modifications sont les suivants :

Scolarité des enfants :

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants français et étrangers à compter de la rentrée scolaire de l'année civile de laquelle ils ont trois ans.

L'inscription des enfants de moins de trois ans est possible avec inscription en septembre et janvier en prenant en compte le développement physiologique de l'enfant. Dans tous les cas, l'accueil des enfants de moins de trois ans se fait dans la limite des places disponibles.

Tout enfant présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école la plus proche de son domicile, un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est mis en place.

Tout enfant atteint d'un trouble de la santé évoluant sur une longue période doit pouvoir fréquenter l'école. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place par le médecin scolaire.

La fréquence régulière de l'école est obligatoire. En cas de crise sanitaire, des adaptations nationales peuvent être appliquées à cette obligation avec continuité pédagogique.

Un certificat médical ne peut être demandé qu'en cas de maladies contagieuses (énumérées dans l'arrêté ministériel du 3 mai 1989).

En cas d'absence répétées d'un élève, justifiées ou non, le directeur engage, avec les personnes responsables de l'enfant, un dialogue sur sa situation.

Hygiène des locaux :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des sanitaires doivent être effectués quotidiennement voire plusieurs fois par jour selon la nature des locaux, en dehors des heures scolaires.

Elections des représentants des parents d'élève :

Le vote se fera uniquement par correspondance. Chaque parent reçoit le matériel nécessaire afin de voter par correspondance.

Le règlement intérieur est voté :

Votes pour	11
Votes contre	0
Votes nuls	0

B/ Mise à jour des Plan Particuliers de Mise en sécurité

Les PPMS (vigilance attentat et Risques majeurs) ont été remis à jour et validé par le référent sécurité de la direction départementale de l'éducation nationale.

Un exercice d'évacuation des locaux avait été réalisé le 13 octobre 2020. Tout s'est bien déroulé dans le respect des règles énoncées dans le PPMS.

4. Effectifs pour l'année scolaire 2020/2021 et organisation pédagogique

L'école comprend donc 4 classes et 5 enseignants avec un effectif total à ce jour de 71 élèves.

Répartition et organisation pédagogique :

	tps	ps	ms	gs	cp	ce1	ce2	cm1	cm2
Mme Laporte Marie-Pierre	0	9	10						
Total	19								
Mme Planche Elodie				10	9				
Total				19					
Mme Dessus Dominique					12		4		
Total					16				
Mme Dumond Marine							8		9
Mme Sallas Marion									
Total							17		
Total école									71

A partir de janvier, Mme Laporte accueillera 3 élèves en Toute Petite Section.

Les prévisions pour la prochaine rentrée sont en cours, il semblerait qu'il y est une arrivée de 14 Petite Section (dont les 3 élèves arrivant en janvier) et un départ de 9 CM2. Les effectifs seraient probablement ressemblant à ceux de cette année.

5. Projets de l'école

a) Natation

Les élèves du CP au CM2 bénéficient de 10 séances de piscine les mardis matin. Projet qui a commencé le 22 septembre et qui dure jusqu'aux vacances de décembre. Pour respecter les règles sanitaires, les groupes ont été modifiés par classe et les vestiaires sont plus nombreux afin d'éviter les brassages entre classes.

Nous remercions les mamans qui se sont portées volontaires pour nous accompagner.

b) Le blog de l'école

Vous pouvez y retrouver quelques documents administratifs mais surtout les activités des enfants pour l'école maternelle.

c) Par classe

- **TPS/PS/MS (Mme Laporte Marie-Pierre / Mme Dumond Marine)**

Rando de l'automne avec l'USEP : annulée pour cause mauvais temps.

Sortie théâtre Tulle agglo le 4 décembre : reportée au mois de juin suite aux mesures sanitaires.

Rencontre gymnastique au mois de janvier (matin)

Rencontre multisports le 28 mai à Miel.

Randonnée autour des saisons avec la classe de Mme Planche.

- **GS/CP (Mme Planche Elodie)**

Rando de l'automne avec l'USEP : annulée pour cause mauvais temps.

Projet autour de l'eau qui avait été commencé durant l'année scolaire précédente et qui, à cause du confinement, n'avait pu être achevé. A ce jour il est terminé. Une exposition sur les œuvres réalisées sera peut-être programmée.

Rencontre lutte le 30 novembre (matin) au dojo : annulée suite aux mesures sanitaires.

Sortie théâtre Tulle agglo le 4 décembre : reportée au mois de juin suite aux mesures sanitaires.

Rencontre sportive jeux traditionnels et course longue le 18 mars (après-midi) au Chambon.

Rencontre athlétisme en mai.

Randonnée autour des saisons avec la classe de Mme Laporte.

- **CE1/CE2 (Mme Dessus Dominique)**

Rando de l'automne avec l'USEP : annulée pour cause mauvais temps.

Projet autour de l'eau qui avait été commencé durant l'année scolaire précédente et qui, à cause du confinement, n'avait pu être achevé. A ce jour il est terminé. Une exposition sur les œuvres réalisées sera peut-être programmée.

Rencontre lutte le 30 novembre (matin) au dojo : annulée suite aux mesures sanitaires

Sortie théâtre Tulle agglo le 17 décembre : reportée au mois de mai suite aux mesures sanitaires.

Rencontre sportive jeux traditionnels et course longue le 18 mars (après-midi) au Chambon.

Rencontre athlétisme en mai.

- **CM1/CM2 (Mme Sallas Marion / Mme Dumond Marine)**

Rando de l'automne avec l'USEP : annulée pour cause mauvais temps.

Course longue le 26 novembre (matin) au Chambon : réalisée à l'école suite aux mesures sanitaires.

Sortie théâtre Tulle agglo le 17 décembre reportée au mois de mai suite aux mesures sanitaires.

Rencontre basket le 6 avril (après-midi) au gymnase de Laguenne.

Rencontre athlétisme en juin.

6. Point sur la coopérative scolaire et le fonctionnement des fonds de l'école.

L'école fonctionne sur deux fonds dont les objectifs sont différents.

Un fonds mairie pour les dépenses de fournitures et de manuels et une coopérative scolaire à laquelle il est demandé, sans obligation, une participation des familles en début d'année. Ce fonds est réservé à la partie pédagogique : transports, jeux, abonnements à des journaux ou revues, achats de séries de livres, adhésion à l'OCCE et l'USEP.

Bilan de cette année : l'école a démarré l'année avec un fonds de roulement d'environ 1 400€. A ce jour le fonds s'élève autour de 3 000 €.

7. Remerciements et demandes auprès de la Mairie.

Remerciements

Subvention annuelle.

Mise en place d'un nouveau photocopieur installé en réseau dans le bâtiment de la maternelle.

Achat d'un paillason pour l'entrée de la classe des CE1/CE2.

Grillage autour de la cour de l'élémentaire afin de retenir les ballons.

Pose d'un grillage dans le coin (bâtiment élémentaire) sous les escaliers.

Achat de panneaux d'affichage pour les deux bâtiments.

Demandes :

Goudronnage du chemin dans la cour de la maternelle. En effet, il est constitué de cailloux que les enfants jettent et mettent à la bouche durant les récréations et difficultés de circulation sur ces cailloux lors du passage des enfants avec les cartables. De plus les cailloux gênent l'ouverture du portail du fond de la cour. C'est une question de sécurité.

Changer le grillage de la cour maternelle car il devient dangereux.

8. Remarques et questions diverses.

Remarques :

- Beaucoup de retour positif quant à l'arrivée de Stan à la cantine, les enfants comme les parents sont conquis par la variété des menus proposés, de plus il paraît que tout le monde se régale !
- Une baisse de tarif des repas de la cantine a été constaté et les efforts fournis à ce sujet sont donc appréciés.
- Un problème récurrent de punitions collectives concernant les élèves de l'élémentaire à la cantine a été remarqué en début d'année. D'une part tous les élèves sont ainsi régulièrement privés de récréation alors qu'il semble indispensable de profiter de cet

instant qui est censé être récréatif. D'autre part les élèves ne participant pas au repas sont eux aussi punis au même titre que les autres ce qui paraît totalement injuste. Les punitions sont bien souvent attribuées à cause du déjeuner qui serait trop bruyant ou parce que les enfants tarderaient à se mettre en rang, il serait souhaitable de trouver des solutions pour que cette pause déjeuner se passe au mieux pour les enfants mais également pour les adultes encadrants.

Une rencontre avec les délégués des parents, Morgane et Mr le Maire eu lieu à ce sujet. Tout d'abord Morgane a expliqué que les punitions collectives n'étaient plus pratiquées. Morgane était consciente du problème, elle avait par ailleurs cherché plusieurs solutions pour améliorer ce temps de pause, (modification hebdomadaire du plan de table, possibilités de manger plus tôt pour l'élémentaire pour dégager une récréation plus longue après le repas...). Les délégués parents ont proposé une annotation complémentaire sur le tableau de comportement des maitresses dans les cahiers de liaison pour que les encadrantes puissent faire un retour aux parents. Des suggestions de formations pour les Atsems ont été proposées afin de pouvoir débloquer des situations parfois difficiles. Le tableau pour le comportement a depuis ce rendez-vous était mis en place et il semblerait que cela se passe mieux pour tout le monde.

- M. le Maire indique qu'il y aura deux départs à la retraite d'ATSEM en fin d'année prochaine. Le renouvellement de ces deux personnes n'est pas encore défini. Il tient à préciser que les conditions actuelles d'encadrement sont très bien mais ne pourront peut-être pas perdurer dans le temps.
- Pour la journée du vendredi 18 décembre, pour des questions sanitaires il n'y aura pas de spectacle proposé par l'APE. Une distribution de cadeaux et goûters aura lieu classe par classe l'après-midi. Le repas de Noël est maintenu pour les enfants mais pas pour les adultes. Il se fera en deux services, le menu est le suivant :

- Mousse de canard
- Bouchées de blanquette de veau et riz
- Fromage
- Tiramisu

Questions :

- Est-il possible de prévoir les photos de classe plus tôt cette année ? En effet l'année dernière nous n'avons pas pu la programmer et nous regrettons d'une manière générale que celle-ci soit réalisée et surtout distribuée en toute fin d'année scolaire.

L'an dernier, la photo était prévue aussi au mois de mars mais avec le confinement cela n'a pas pu être réalisé.

Nous allons essayer de programmer la photo de classe autour du mois de mars selon les disponibilités du photographe et des conditions sanitaires.

Les représentants des parents d'élèves évoquent le fait que le délai pour récupérer les photos, les années précédentes, était un peu long.

- Est-ce normal qu'on voit si peu les maîtresses le soir (même de loin qu'il y est au moins un contact visuel) ?

Nous avons fait le choix de ne pas faire sortir tous les enfants dehors afin qu'ils soient à l'abri lors de mauvais temps. Le matin les enseignantes sont à tour de rôle au portail afin que, si besoin, elles puissent dialoguer avec certains parents. Le soir, si un parent veut discuter avec l'enseignante, il suffit de s'approcher du portail ou prendre un rendez-vous.

- Il semblerait que tous les enfants n'aient pas de goûter le matin et que de ce fait les autres enfants soient parfois obligés de partager le leur, pourrait-on remettre le goûter du matin en place par équité ?

Les enseignantes ou Atsem n'ont pas remarqué de partage de goûters. Les enfants n'ayant pas de goûter est un choix des parents.

Concernant le goûter du matin, il n'est pas souhaitable qu'il soit remis en place car cela demande une organisation qui est très chronophage tant pour les Atsem que pour les enseignantes. En fin d'année scolaire précédente, les parents n'étaient pas favorables à la reprise de ce goûter. De plus, avec du recul, il semblerait qu'il y est eu beaucoup de gaspillage.

- Quels sont les horaires des deux services de cantine ?

Maternelle : 12h15

Elémentaire : 13h

Morgane note les horaires précis chaque jour. Pour l'élémentaire, le goûter du matin est pris vers 11h00.

- Serait-il possible de mettre en place un goûter pour les enfants de la garderie du soir avec les restes de cantine (Pain, fruits, yaourt, fromage...).

Martine Barate Fialip précise que la municipalité s'est lancé dans un programme « antigaspillage », en partenariat avec la chambre d'agriculture, pour éviter un maximum de déchets. Les denrées sont commandées au nombre d'enfants il n'y a donc pas de reste. De plus, M. le Maire précise que cela serait complexe à mettre en place par manque de personnel et de temps.

- L'APE envisage de financer des marquages /peintures/dessins au sol sous forme de jeux dans les cours de récréations, la municipalité serait-elle d'accord avec cette réalisation? Y aurait-il une participation financière pour ce projet ?

La municipalité est d'accord pour la réalisation de ces peintures. Elle attend un devis. Selon les tarifs, il y aurait un co-financement entre la municipalité, l'école et l'APE. Les peintures pourraient être réalisées sur plusieurs années.

Séance levée à 19h10